

Diversité-égalité professionnelle-lutte contre les discriminations

Le respect et la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sont des valeurs profondément ancrées dans la politique de ressources humaines de l'académie, relai de la politique ministérielle de lutte contre les discriminations.

En tant que référent(e) académique, vos missions sont les suivantes :

- Promouvoir la politique nationale en matière de diversité, d'égalité professionnelle, de lutte contre les discriminations, de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.
- S'engager dans la démarche de labellisation Égalité du ministère de l'éducation nationale.
- Contribuer à l'élaboration du plan d'action académique pluri annuel.

Le/la référent(e) pilote l'élaboration et le suivi des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle et leur suivi.

- Animer les réunions du réseau académique composé des référents départementaux.
- Alimenter la page intranet dédiée.
- Informer et sensibiliser les personnels aux risques de discrimination.

Le/la référent(e) assure, par tous moyens de communication, l'information des agents sur la politique d'égalité professionnelle et les actions menées par l'académie. Il peut ainsi participer, initier et animer des événements en particulier lors des journées internationales liées aux droits des femmes (8 mars, 25 novembre).

- Promouvoir, avec les responsables de la formation et de la communication, toute action pouvant concourir à la sensibilisation des agents à la prévention des stéréotypes liés au genre.

Le/la référent(e) participe à la sensibilisation des agents aux questions d'égalité professionnelle, à la déconstruction des stéréotypes de genre, à la prévention des discriminations liées au sexe et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Il participe également à des actions de formation.

- Conseiller les agents et services.

Le/la référent(e) assure au profit des agents en situation d'encadrement une mission de conseil en matière d'égalité professionnelle, notamment dans le cadre des processus de ressources humaines, ou sur la mise en œuvre de toute procédure ou dispositif en faveur de l'égalité professionnelle. Il assure également cette mission auprès de l'ensemble des agents.

- Participer au comité de pilotage et de suivi relatif à l'égalité professionnelle et au comité stratégique.
- Collaborer avec les acteurs ou services porteurs de thématiques connexes, en particulier la correspondante handicap mais aussi la référente académique « égalité filles-garçons », de façon à contribuer à la cohérence et à la synergie de nos politiques externes et internes.

La formation des référents :

Afin de mener à bien leurs missions, les référent(e)s académiques et départementaux bénéficient d'un parcours de formation portant sur les enjeux liés à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Cette formation fait l'objet d'une actualisation tout au long de l'exercice de la mission. Des ressources et outils interministériels sont proposés par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ou l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF).

Modalités d'exercice de la mission :

La mission est exercée par un personnel de catégorie A, en adjonction de service. Elle fera l'objet d'une compensation humaine sur la mission principale à hauteur d'un tiers temps ou mi-temps.